

Feuille de liaison entre le conseil d'administration et les référents locaux

Les référents locaux sont des adhérents qui sont engagés auprès d'autres en tant que correspondants locaux et/ou référents juridiques.

Cette feuille, malgré ce nom, ne sera envoyée qu'exceptionnellement sur un support papier.

*Destinée à aider les référents locaux dans leur travail d'animation au plus près du terrain, cette feuille est à **usage exclusif de ceux qui la reçoivent** et qui ne doivent pas la diffuser. Sa divulgation au-delà de ses destinataires bien identifiés la condamnerait à disparaître.*

Utilisez-la pour informer dans vos réunions, mais aussi pour répondre aux questions des adhérents.

Certaines décisions prises lors de la réunion du conseil peuvent être mises en œuvre avant l'envoi de cette feuille. Certaines informations n'ont pas caractère de décisions du conseil ; elles vous font part de sa réflexion et des pistes de travail qu'il engage ou vous suggère. Vous saurez faire la part du temps.

Vos réactions sont attendues sur un forum qui vous est réservé : www.aprc.asso.fr/npds/viewforum.php?forum=32.

L'EN DIR CA continue

Ainsi en a décidé le CA lors de sa réunion du 13 mars à Paris.

Heureux destinataires qui allez avoir des nouvelles toute fraîches des travaux du CA avant même d'avoir reçu le compte rendu de l'Assemblée Générale de Nantes qui lui fixait son cap.

Hé oui ! C'est comme ça. Notre nouveau Président, Bernard DECONCHE, l'avait indiqué pendant l'AG : « Nous ferons la politique de nos moyens ». Et nos moyens, au CA justement, sont quelque peu réduits, puisque, de 13, nous ne sommes plus que 10 administrateurs, dont seulement 5 anciens (pas toujours très anciens d'ailleurs) et 5 nouveaux, dont notre président.

Cela aurait pu être « mission impossible », mais nous sommes décidés à relever le défi en comptant sur la compréhension et l'aide des adhérents ; sur leur indulgence aussi car, forcément, il y aura des tâtonnements et sans doute des manques... Mais, si critique il doit y avoir, c'est plus que jamais d'une critique constructive dont nous aurons besoin.

Ainsi du prochain Bulletin qui doit se faire l'écho de l'AG de Nantes : il n'est pas complètement programmé et l'organisation du groupe responsable de sa parution pas encore finalisée... Un peu de patience donc, il finira par arriver ce bulletin n° 51. En attendant, les rédacteurs d'articles seront toujours les bienvenus.

Une modification au Bureau du CA

Christiane PAURD, désignée comme secrétaire lors de l'AG de Nantes, ayant souhaité ne pas poursuivre cette responsabilité, c'est François MONBEIG-ANDRIEU qui a été investi de cette fonction. Nous avons donc un CA ainsi composé :

Bureau : Bernard DECONCHE – Président

Bernard GRASSI – Vice Président

François MONBEIG-ANDRIEU – Secrétaire

Thérèse GIQUET – Trésorière

Autres administrateurs : Marie-Claude CAILLAUD, Françoise DOMOGALLA-BECUWE, Francis DUMORTIER, Marcel MARGUET, Christiane PAURD et Colette THOMAS.

A noter l'élection à ce CA de deux administrateurs non AMC (Marie-Claude CAILLAUD et Bernard GRASSI), ce qui témoigne de l'importance et de la justesse des évolutions statutaires décidées en 2008.

Se hâter lentement

Vous connaissez cela... avec les nouveaux adhérents, il faut passer du temps à expliquer ce que les anciens ont déjà entendu dix fois... mais c'est le prix pour avancer ensemble.

Dans notre CA, nous sommes un peu dans la même situation et, par la force des choses, nous nous hâtons certes, mais non sans une certaine lenteur. Si bien qu'à l'issue d'une journée de travail sans temps mort, nous n'avons pas épuisé l'ordre du jour. Nous avons laissé en friche des

questions aussi importantes que le budget prévisionnel 2010, le bulletin ou encore l'étude d'un document, il est vrai reçu la veille et encore pas par tous, contenant les préconisations du Pôle Juridique sur l'utilisation dans les procès de « l'exception d'illégalité » (les référents juridiques et ceux qui sont en procédure savent de quoi il est question).

Mais pour autant, nous avons bien avancé sur de nombreux dossiers et pris une série de décisions.

Le Pôle Juridique (P.J.)

Conformément aux engagements pris en AG, Philippe BRAND, avec les autres membres du P.J., avait finalisé une « Charte du P.J. de l'APRC », que nous avons validée, sous réserve de deux ou trois modifications.

Cette charte précise les attributions et le fonctionnement du P.J. Celui-ci, en relation étroite avec le CA, et sous sa responsabilité en matière de décisions stratégiques, a désormais la charge de piloter tout le volet juridique de l'action de l'APRC et de ses adhérents engagés dans les procédures. Philippe BRAND en est le coordinateur. En font aussi partie à ce jour : Marie-Claire BOURRIAUD, Alain GAUTHIER, Thérèse GIQUEL, Dominique MICHELEZ et Gérard POUCHAIN.

Du côté du CA nous avons confié au trio Bernard DECONCHE (en tant que président), Thérèse GIQUEL et Christiane PAURD la responsabilité des rapports avec le P.J. Vis à vis du P.J. ils seront

réceptionnaires de tout document que celui-ci transmettra au CA, et ils assureront la transmission au P.J. de toute demande, proposition ou décision du CA le concernant ; vis à vis du CA ils auront en charge la préparation de tous dossiers concernant le juridique (en particulier ceux émanant du P.J.) qu'ils jugeront utile de proposer au CA pour étude, décisions etc...

Illustration : le CA ayant décidé de demander au P.J. de consulter Madame Maître SAADA sur la possibilité qu'elle aurait de nous servir d'avocat référent et coordinateur des autres avocats locaux dans les dossiers TGI, c'est donc notre trio qui prend en charge la gestion de ce dossier.

Nous espérons disposer ainsi d'un outil de clarification et de production collectif et efficace pour la conduite des actions en justice qui, il faut bien le reconnaître, soulèvent des problématiques de plus en plus complexes.

Administrateurs en mission avec d'autres

Chargé de l'animation des régions, Bernard GRASSI et un collectif dont Catherina IMBAULT-HOLLAND, Jeanne LUBIN, Gérard POUCHAIN, Simon GIRARDET, Marcel MARGUET, Christiane PAURD...

Pour la préparation de l'A.G. 2011 : Colette THOMAS et Marcel MARGUET. Lieu envisagé: Besançon. Dates: 12 et 13 mars ou 19 et 20 mars 2011.

Pour le pôle négociations (rapports avec Cavimac, autorités civiles et culturelles...): le Président secondé (pour les contacts avec la Cavimac) par Bernard GRASSI ; l'aide des « anciens » sera évidemment sollicitée.

Au Fichier : Thérèse GIQUEL (côté finances) et Françoise DOMOGALLA-BECUWE pour l'actualisation et les contacts avec les adhérents et les sympathisants anciens et nouveaux.

Sur le Site : Catherina IMBAULT-HOLLAND et Christiane PAURD sont à l'animation comme avant. Les autres intervenants (web-master, modérateur...) ne changent pas non plus.

Pour le bulletin : Christiane PAURD s'occupera de la mise en page (pour l'EnDirCa aussi). On compte aussi sur Marcel CHOCHOIS, Jeanne LUBIN et Pierre LEBONNOIS pour les relectures et corrections, sur Michel BAUMANOIR pour l'édition et l'envoi. Claude Madeleine OUDOT doit encore préciser sa participation en fonction de son état de santé.

Le Colloque du 2 avril à Paris

Annoncé à l'AG de Nantes par Philippe COURSIER, qui en est l'organisateur, ce colloque aura pour thème « la retraite complémentaire des ministres des cultes » et se tiendra au siège de l'ARRCO-AGIRC à Paris. C'est dire l'importance qu'il représente pour nous, dans la mesure où la situation et les objectifs des AMC en matière de retraite complémentaire seront mis en lumière

devant le gratin des décideurs en la matière (responsables patronaux et syndicaux gestionnaires de l'ARRCO-AGIRC et représentants de l'Administration d'Etat) et des spécialistes du droit.

Notre Président, et quelques autres avec lui sans doute, y sera pour nous y représenter après avoir précisé avec Philippe COURSIER les modalités de cette participation.

La rencontre AMC/CAVIMAC du 20 mai à Reims

C'est une initiative de la CAVIMAC, qui doit y inviter ses ressortissants AMC d'un grand quart nord et est de la France. Selon nos estimations, 145 adhérents de l'APRC seront concernés par cette invitation.

En lien avec nos administrateurs au CA de la Cavimac, notre Président est chargé d'éclairer les possibilités et les conditions d'une participation de l'APRC en tant que telle à cette rencontre. Il

n'échappera à personne que ce peut être l'occasion d'un contact direct avec beaucoup d'AMC qui ne nous connaissent pas. Pour autant, nous ne voulons pas servir de simple faire valoir à la Cavimac. Affaire à suivre, particulièrement par les adhérents des régions concernées soit les départements suivants : 02 / 08 / 10 / 21 / 25 / 39 / 51 / 52 / 54 / 55 / 57 / 58 / 59 / 60 / 62 / 67 / 68 / 70 / 71 / 77 / 80 / 88 / 89 / 90.

Pour les fans du 66%

Il s'agit ici du taux de remise d'impôt accordé contre dépôt d'un reçu fiscal.

Le CA a décidé de mettre en place le dispositif d'abandon de remboursement de frais au profit de l'association pour les adhérents qui souhaiteraient

utiliser cette formule. Bien entendu, quand les modalités en seront en place, elles ne concerneront que les adhérents remplissant les conditions de remboursement de frais fixées dans le règlement de l'APRC.

00000000000000

La prochaine réunion du CA est programmée pour le 10 mai. D'ici là, bon vent et bon boulot à vous tous, Correspondants Locaux, Référents Juridiques et amis qui, au jour le jour, êtes, tout comme nous, les administrateurs, les artisans de la vie de notre association.

François MONBEIG-ANDRIEU
